

compte des incidences éventuelles des AED et autres armes non meurtrières. À mesure que les nouvelles ALPC entreront dans les inventaires militaires et policiers, les armes primaires et secondaires remplacées devront être détruites. Autrement dit, pour chaque nouvelle ALPC achetée, une arme similaire devra être détruite quelque part. La seule exception à cette règle pourrait être une disposition visant une mobilisation ou expansion à laquelle les réserves de guerre ne pourraient suffire. Les acquisitions importantes de nouveaux systèmes d'armes de petit calibre faisant actuellement l'objet de R-D devraient être faites avec une plus grande transparence officielle. Il faudrait revoir les « règles de guerre » en ce qui concerne les munitions, les substances non meurtrières et les AED. De même, l'application internationale et nationale des règles devrait, dans la mesure du possible, être rationalisée et harmonisée. Tous les principaux États producteurs d'armes sur tous les continents (et, en fait, tous les pays) devraient s'engager à résoudre ces problèmes. Les questions étudiées dans le présent résumé exigeront une approche holistique - de celles qui n'abordent pas seulement les moyens de conflit, mais aussi les causes - pour parvenir à une solution.